

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2019 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2019 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence du maire suppléant Éric Mageau.

La mairesse Nathalie Bresse est absente.
La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:33 heures.

^{1.1}
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Mageau, maire suppléant, la séance est déclarée ouverte.

2019-01-001 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2018;

3.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2018 à 18 h 30;

3.3 Séance extraordinaire du 10 décembre 2018 à 19 h 30.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Construction du garage municipal;

5.2 Construction de la caserne incendie.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2018.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Résolution pour le dépôt de la programmation des travaux dans le programme TECQ 2014-2018;

8.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets au montant de 900 000 \$ réalisé le 16 janvier 2019;

8.1.3 Acceptation de la soumission pour le Règlement d'emprunt numéro 645 pour un emprunt de 900 000 \$;

8.1.4 Autorisation de la signature d'une entente de 3 ans pour l'entretien des stations de pompage;

8.1.5 Installation d'un luminaire à l'intersection des rues Desruisseaux et Alfred-Loubier;

- 8.1.6 Acceptation du nom de l'édifice « Paul-Lessard »;
- 8.1.7 Acceptation du nom de la bibliothèque « Johanne Demers-Blais » située dans le Centre « Paul-Lessard »;
- 8.1.8 Remboursement des frais de non-résidents pour les sports;
- 8.1.9 Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2019;
- 8.1.10 Embauche d'un stagiaire au service des loisirs;
- 8.1.11 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ (Groupe Ultima inc.) pour l'année 2019;
- 8.1.12 Prévision budgétaire 2019 – Transport de personnes HSF;
- 8.1.13 Nomination des délégués au sein du comité loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2019;
- 8.1.14 Renouvellement du contrat de service informatique avec Infotech pour l'année 2019;
- 8.1.15 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 à la COMBEQ pour les inspecteurs municipaux;
- 8.1.16 Renouvellement du mandat de services professionnels pour l'année 2019 – Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;
- 8.1.17 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 8.1.18 Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2019;
- 8.1.19 Mérite sportif de l'Estrie;
- 8.1.20 Autorisation de l'adhésion de deux personnes pour l'APOM;
- 8.1.21 Nomination d'une représentante à l'Office régional d'habitation.

9. Adoption des règlements

Aucune.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 4 février 2019 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-01-002 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2
2019-01-003 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET) :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.3
2019-01-004 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (ÉTUDE ORGANISATIONNELLE) :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 40)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Les bornes 911 ;
- Un commentaire à propos de la fermeture du dépanneur Huard.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 43.

5.1
2019-01-005 **CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL :**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction du garage municipal a été publié sur le SEAO et dans un journal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 5 soumissions pour la construction d'un garage municipal;

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Tijaro Ltée | 1 222 222 \$ |
| • Construction Longer inc. | 1 315 700 \$ |
| • Construction Guy Sebas inc. | 1 329 000 \$ |
| • Les constructions Yves Lessard inc. | 1 350 000 \$ |
| • Construction JL Groleau inc. | 1 390 000 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Tijaro Ltée pour la construction du garage municipal au coût de 1 222 222 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat pour la construction du garage municipal.

Poste budgétaire : 03-310-00-021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2019-01-006 CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction de la caserne incendie a été publié sur le SEAO et dans un journal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 5 soumissions pour la construction de la caserne incendie;

• Tijaro Ltée	1 193 193 \$
• Construction Longer inc.	1 315 700 \$
• Construction Guy Sebas inc.	1 349 000 \$
• Les constructions Yves Lessard inc.	1 366 000 \$
• Construction JL Groleau inc.	1 375 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Tijaro Ltée pour la construction de la caserne incendie au coût de 1 193 193 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le contrat pour la construction de la caserne incendie.

Poste budgétaire : 03-310-00-019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2018 et en fait la lecture.

7.1.1

2019-01-007 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 janvier 2019 au montant de **147 375.21 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - La voirie, ça été tranquille à cause des vacances ;
 - Nous avons reçu le nouveau camion ;

- La problématique des trottoirs, notre conseillère juridique traite le dossier ;
- La Régie des incendies, la prochaine rencontre reportée au 15 janvier.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs et la vie communautaire, le mois de janvier est chargé avec la fête des nouveau-nés dimanche le 20 janvier ;
 - L'assemblée générale du journal communautaire sera le 15 janvier, tout le monde invité ;
 - La programmation diversifiée des loisirs répond à une clientèle de plus en plus large, ce qui est en lien avec la Politique familiale et MADA ;
 - Le carnaval d'hiver à la fin janvier. Cette semaine il y aura une réunion pour le carnaval jeudi le 10 janvier au Centre multifonctionnel. La semaine prochaine le nouveau stagiaire en loisir arrive pour commencer un stage de 8 mois.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - Le rapport des permis de construction, en décembre nous avons eu 2 demandes émises ;
 - Les promoteurs du Routier 2000 sont encore à la recherche d'un projet;
 - La piste cyclable, il n'y a pas d'information claire et précise pour le moment concernant le moratoire;
 - La ville de Sherbrooke intéressée de participer au projet de la piste cyclable mais elle veut une confirmation qu'il n'y a pas de moratoire. La ville n'est pas d'accord avec la répartition des coûts du projet.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant l'ORH, elle prendra la sécurité civile et le volet juridique.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - L'implantation du recyclage des plastiques agricoles. Reste à implanter les plastiques industriels, l'objectif est de créer l'habitude avec l'aide de la municipalité au départ ;
 - Le projet Ecofixe avance, nous sommes admissibles à une subvention de 350 000 \$. Des travaux ont été réalisés en décembre.

8.1.1

2019-01-008

RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE PROGRAMME TECQ 2014-2018 :

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-01-009 ^{8.1.2} **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 900 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JANVIER 2019 :**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 900 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéro	Pour un montant de \$
A 645	900 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 645, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du

préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	21 800 \$	
2021	22 600 \$	
2022	23 500 \$	
2023	24 400 \$	
2024	25 400 \$	(à payer en 2024)
2024	782 300 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 645 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2019-01-010 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 645 POUR UN EMPRUNT DE 900 000 \$:

Date d'ouverture	7 janvier 2019	Nombre de soumission : 3
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne : 4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérête moyen : 2,9868%
Montant	900 000 \$	Date d'émission : 16 janvier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2019, au montant de 900 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 800 \$	2,50000 %	2020
22 600 \$	2,60000 %	2021
23 500 \$	2,75000 %	2022
24 400 \$	2,90000 %	2023
807 700 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,55200

Coût réel : 3,31915 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

21 800 \$	3,32000 %	2020
22 600 \$	3,32000 %	2021
23 500 \$	3,32000 %	2022
24 400 \$	3,32000 %	2023
807 700 \$	3,32000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,32000 %

3 - CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

21 800 \$	3,48000 %	2020
22 600 \$	3,48000 %	2021
23 500 \$	3,48000 %	2022
24 400 \$	3,48000 %	2023
807 700 \$	3,48000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,48000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2019 au montant de 900 000 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 645. Ces billets sont émis au prix de 98,55200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2019-01-011 **AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE 3 ANS POUR L'ENTRETIEN DES STATIONS DE POMPAGE :**

ATTENDU QUE les stations de pompage doivent être entretenues périodiquement pour demeurer opérationnelles;

ATTENDU QUE l'entreprise Pompex avec qui nous faisons affaire nous propose un contrat des 3 ans aux taux suivants :

2019 : 3 203.21 \$

2020 : 3 286.20 \$

2021 : 3 371.35 \$

ATTENDU QUE l'entente nous permet d'obtenir un 5% de rabais lors de l'achat de pièce à l'entreprise Pompex;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner

accepte que monsieur Marc Bernier signe une entente pour les 3 prochaines années au coût total de 9 860.76 \$ plus taxes avec l'entreprise Pompex pour l'entretien des stations de pompage.

Poste budgétaire : **90% 02-415-00-521**
 10% 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2019-01-012 **INSTALLATION D'UN LUMINAIRE À L'INTERSECTION DES RUES DESRUISSEAUX ET ALFRED-LOUBIER :**

CONSIDÉRANT QUE la rue a été acceptée provisoirement;

CONSIDÉRANT QUE la pratique est l'installation de lumières de rue aux intersections des rues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues Desruisseaux et Alfred-Loubier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2019-01-013 **ACCEPTATION DU NOM DE L'ÉDIFICE « PAUL-LESSARD » :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite donner un nom à l'édifice du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite donner le nom à l'édifice d'une personne qui s'est impliquée dans la collectivité, soit monsieur Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE la raison de nommer l'édifice « Paul-Lessard » est de rendre hommage à monsieur Paul Lessard qui s'est beaucoup impliqué pour la collectivité d'Ascot Corner. En plus d'avoir été conseiller municipal, il s'est impliqué dans plusieurs comités (comité loisirs, comité d'école, entraîneur de hockey, journal communautaire, chorale paroissiale, tennis de table et plusieurs autres);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de nommer le Centre multifonctionnel, le Centre Paul-Lessard et recommande l'approbation à la Commission de toponymie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2019-01-014 **ACCEPTATION DU NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE « JOHANNE DEMERS-BLAIS » SITUÉE DANS LE CENTRE « PAUL-LESSARD » :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite donner un nom à la bibliothèque située dans le Centre Paul-Lessard ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite donner le nom à la bibliothèque, d'une personne qui s'est impliquée dans la collectivité, soit madame Johanne Demers Blais;

CONSIDÉRANT QUE la raison de nommer la bibliothèque « Johanne Demers-Blais » est de rendre hommage à madame Johanne Demers Blais qui s'est beaucoup impliquée pour la fondation de la bibliothèque d'Ascot Corner. En plus de s'être impliquée dans la fondation de la bibliothèque, Madame Demers-Blais s'est beaucoup impliquée au conseil municipal à titre de conseillère et de mairesse pendant plusieurs années. Elle s'est également impliquée dans divers organismes tels que : le Club Optimiste, le journal communautaire, le Club de soccer d'Ascot Corner, le club de ballon volant, la communauté religieuse et plusieurs autres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de nommer la bibliothèque située dans le Centre Paul-Lessard la bibliothèque Johanne Demers-Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2019-01-015 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES SPORTS:

CONSIDÉRANT QUE pour certains sports, les citoyens d'Ascot Corner peuvent avoir des frais supplémentaires de non-résidents lors de l'inscription à certains sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de mettre en place une politique de remboursement des frais supplémentaires de non-résidents pour les sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner. Un remboursement de 75% des frais supplémentaires de non-résidents pour un maximum de 100 \$ par inscription.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE si une activité alternative est offerte aux citoyens d'Ascot Corner sans frais supplémentaires, le remboursement pour frais supplémentaires sera refusé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente politique de remboursement remplace la politique de remboursement des frais pour les activités sportives actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2019-01-016 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion pour l'année 2019 à Québec Municipal est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2019 au montant de 510.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2019-01-017 EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DES LOISIRS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un stagiaire en loisirs pour une période de 32 semaines soit du 14 janvier au 23 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire sera sous la responsabilité de la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire n'est pas assujéti à la convention collective de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner procède à l'embauche de monsieur Alex Longchamps comme stagiaire en loisirs pour une durée de 32 semaines soit du 14 janvier au 23 août 2019 et ce selon les conditions stipulées au contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2019-01-018 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ (GROUPE ULTIMA INC) POUR L'ANNÉE 2019:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la municipalité pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2019 au montant de 46 767.00 \$

Poste budgétaire :	02-190-00-420	44 352.00 \$
	02-320-00-424	2 415.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2019-01-019 PRÉVISION BUDGETAIRE 2019 – TRANSPORT DE PERSONNES HSF :

ATTENDU QUE l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la ville mandataire est East Angus;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve les prévisions budgétaires 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la Loi sur les transports;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 7 867 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2019-01-020 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ LOISIR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer deux délégués municipaux pour siéger sur le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire est d'office au sein du Comité Loisir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller responsable des loisirs monsieur René Rivard et un bénévole au niveau des loisirs madame Julie Gosselin comme délégués municipaux pour siéger sur le Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2019-01-021 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC INFOTECH POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 8 690.00 \$ plus taxes pour le soutien informatique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2019-01-022 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019 À LA COMBEQ POUR LES INSPECTEURS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques au montant de 750 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-01-023 ^{8.1.16} **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2019 – MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC:**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et d'autoriser la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Il est également résolu de mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-01-024 ^{8.1.17} **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2019 au montant de 2 364.93 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2019-01-025 ^{8.1.18} **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) POUR L'ANNÉE 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT QUE d'appuyer l'AQLPA c'est de travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA au montant de 100.00 \$ par année.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19

2019-01-026 MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

ATTENDU QUE le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraîneurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate le conseiller monsieur René Rivard et la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté pour participer à la réalisation du 38^e gala du Mérite sportif de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 6 février 2019 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'évènement.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.20

2019-01-027 AUTORISATION DE L'ADHÉSION DE DEUX PERSONNES POUR L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (APOM) :

ATTENDU QUE l'APOM est l'Association des professionnels à l'outillage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'adhésion de monsieur le conseiller Éric Mageau et monsieur le directeur des travaux publics Marc Bernier à l'APOM pour l'année 2019 au coût de 110.00 \$ plus taxes par personne.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21

2019-01-028 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION :

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Office municipal d'habitation est remplacé par l'Office régional d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la conseillère Christine Lafrance soit mandatée

afin de représenter la municipalité au conseil d'administration de l'ORH pour l'année 2019, 2020 et 2021. Cette résolution annule et abroge la résolution 2018-12-286.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucun.

12.
2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 27)
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Quel contracteur fera la construction de la caserne?
- La rue Alfred-Loubier, est-ce une nouvelle rue?
- La piste cyclable;
- Du recyclage des plastiques agricoles;
- Des comptes à payer.

13.
2019-01-029 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 4 février 2019 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

ÉRIC MAGEAU
MAIRE SUPPLÉANT

